

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 53/005/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 226/04 (AMR 53/011/2004 du 16 juillet 2004) et suivantes (AMR 53/020/2004 du 29 octobre 2004, AMR 53/001/2005 du 25 janvier 2005 et AMR 53/004/2005 du 21 juin 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

VÉNÉZUÉLA

Personnes tuées :

Narciso Barrios

Luis Barrios (h), frère de Narciso Barrios

Rigoberto Barrios (h), 16 ans [nommé « Rigo » dans les précédentes mises à jour]

Personnes menacées :

Juan Barrios (h), son épouse et leurs deux enfants (noms inconnus)

Oscar Barrios (h), neveu de Luis Barrios

Carolina García (f), épouse de Luis Barrios

et les frères et sœurs de Narciso et Luis Barrios :

Elvira Barrios (f)

Oneida Barrios (f), mère de Jorge et Rigoberto

Eloisa Barrios (f)

Inés Barrios (f)

Pablo Sólorzano (h)

Beatriz Barrios (f)

ainsi que Jorge Barrios (h), 15 ans

et Justina Barrios (f), grand-mère de Caudy, Rigoberto et Jorge

Londres, le 8 septembre 2005

Un nouveau membre de la famille Barrios aurait été menacé par des policiers de l'État d'Aragua. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Juan Barrios et par celle de sa femme et de leurs deux enfants.

Le 8 août, Juan Barrios a été menacé par deux policiers en uniforme à Guanayen, dans le quartier de Las Casitas. Ils lui auraient dit qu'il subirait le même sort que d'autres membres de sa famille – Narciso, Luis et Rigoberto Barrios –, qui ont tous été tués par des policiers, selon certaines informations.

Le 15 juillet, Juan Barrios avait déjà été la cible de menaces alors qu'il rentrait de son travail. Des policiers l'auraient averti que s'il ne cessait pas de les dénoncer aux autorités, il serait tué. Craignant pour leur sécurité, plusieurs membres de la famille Barrios ont fui Guanayen. Juan Barrios, sa femme et ses deux enfants n'étaient cependant pas en mesure de partir.

À la suite de ces menaces, Juan Barrios a porté plainte auprès du *Fiscalía* (bureau du procureur) n° 20. À la connaissance d'Amnesty International, cependant, aucun progrès n'a été réalisé dans les investigations sur les meurtres de Narciso, Luis et Rigoberto Barrios et sur les menaces de mort et autres manœuvres d'intimidation que la police de l'État a fait subir à la famille Barrios.

Le 29 juin, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a exhorté les autorités vénézuéliennes à garantir la sécurité de la famille Barrios et à lui fournir une protection efficace. Elle leur a également demandé de mener des enquêtes approfondies sur toutes les plaintes formulées par les Barrios. Selon les informations reçues par Amnesty International, la protection policière accordée à cette famille a non seulement été sporadique mais s'est en outre avérée inefficace.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Juan Barrios et de sa famille, depuis les récentes menaces dont cet homme a fait l'objet ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée dans les plus brefs délais sur ces menaces, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– faites de nouveau part de votre préoccupation concernant la sécurité des membres de la famille Barrios, qui sont sans cesse menacés et harcelés par la police de l'État d'Aragua ;

– exhortez les autorités à prendre sans délai des mesures de protection adaptées en faveur des Barrios afin de garantir leur sécurité, conformément aux souhaits de ces personnes et aux requêtes de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et demandez-leur d'adopter les autres mesures préconisées par cet organe le 29 juin 2005 ;

– demandez à être informé des progrès réalisés dans le cadre des investigations sur les meurtres de Narciso, Luis et Rigoberto Barrios et sur les actes d'intimidation et les menaces dont les membres de leur famille affirment avoir été la cible.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Ministerio de Interior y Justicia, Sr. Jesse Chacón
Ministerio del Interior y Justicia
Avenida Urdaneta Esquina de Platanal
Edificio Interior y Justicia Despacho del Ministro, Piso 3
Caracas
Vénézuéla

Fax : +58 212 506 1685

Formule d'appel : *Estimado Señor Ministro, /* Monsieur le Ministre,

Procureur général du Vénézuéla :

Fiscal General de la República
Dr. Isaías Rodríguez
Avenida Universidad, Esquina Pele el ojo a Misericordia,
Frente a Parque Carabobo
Caracas
Vénézuéla

Fax : +58 212 576 4419

Formule d'appel : *Estimado Señor Fiscal General, /* Monsieur le Procureur général,

Gouverneur de l'État d'Aragua :

Gobernador del estado de Aragua
Sr. Didalco Bolívar, Palacio de Gobierno
Avenida de Miranda, Maracay
Estado de Aragua
Vénézuéla

Fax : +58 243 237 8843

Formule d'appel : *Estimado Señor Gobernador, /* Monsieur le Gouverneur,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Comisión de Derechos Humanos de Justicia y Paz del Estado Aragua
Calle Negro Primero, Oeste
N 98, frente al Liceo 'Valentin Espinal'
Cruce con Av. Ayacucho
Maracay, Estado Aragua
Vénézuéla

Fax : +58 243 233 6363 (Si un correspondant décroche, veuillez dire : « *tono de fax por favor* »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 OCTOBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*